SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 5 octobre 2026 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillères Jasmine Sharma, Nancy Dallaire, Sarah Champagne et Vanessa Leduc ainsi que les conseillers Luc Marsan, François Séguin, Alexandre Ménard-Levasseur et John McRae sous la présidence du maire Paul Dumoulin, formant quorum.

Sont également présents :

Le directeur général Olivier Van Neste et la greffière Tania Lê agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Moment de réflexion

26-10-0730 Ordre du jour

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville du 5 octobre 2026 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

26-10-0731 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2026 et celui de la séance extraordinaire du 28 septembre 2026 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

26-10-0732 Première période de questions

Toute question soumise par écrit au bureau de la greffière avant 15 h aujourd'hui, pour la séance en cours, est lue.

Les personnes présentes ont ensuite l'occasion de poser des questions aux membres du conseil.

Les questions ainsi que les réponses peuvent être entendues dans leur intégralité en visionnant la séance du conseil, en direct ou en différé, sur le site Internet de la Ville.

26-10-0733 Aide financière / L'Aiguillage

CONSIDÉRANT l'initiative du syndicat des cols blancs, du syndicat des cols bleus, du syndicat des pompiers et de l'Association des cadres de la Ville de s'unir, à l'approche de la période des Fêtes, pour faire un don totalisant 4 000 $ à l'organisme L'Aiguillage;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se joindre à cette initiative et y apporter sa participation de façon à porter le montant total remis à l'organisme à 5 000 $;

CONSIDÉRANT que cette initiative vise à donner suite aux besoins grandissants de l'organisme en cette période;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU’un montant de 1 000 $ soit versé à L'Aiguillage à titre d'aide financière;

QUE des félicitations soient adressées à chacun des syndicats des employés de la Ville et à l'Association des cadres pour leur générosité.

« ADOPTÉE »

26-10-0734 Calendrier des séances du conseil pour l'année 2027

CONSIDÉRANT l’article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoyant l’adoption du calendrier des séances du conseil;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

QUE les séances ordinaires du conseil de la Ville pour l’année 2027 soient tenues à 19 h les jours suivants :

18 janvier	5 avril	21 juin	4 octobre
1er février	19 avril	5 juillet	18 octobre
15 février	3 mai	9 août	1er novembre
1er mars	17 mai	7 septembre	15 novembre
15 mars	7 juin	20 septembre	6 décembre

« ADOPTÉE »

26-10-0735 Achat d’un billet / Souper-bénéfice 2026 / Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges

En conformité avec l’article 328 de la *Loi sur les cités et villes*, Luc Marsan déclare son lien familial avec l’un des administrateurs de l’organisme Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges et s’abstient de participer aux délibérations du conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper-bénéfice annuel organisé par la Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que la Fondation a pour mission de contribuer à la réussite éducative et sociale de tous les enfants de Vaudreuil-Soulanges en situation de vulnérabilité;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé l'achat d’un billet au montant de 175 $, incluant les taxes applicables, pour le souper-bénéfice de la Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 17 octobre 2026 au Club de golf Summerlea.

« ADOPTÉE »

26-10-0736 Autorisation de signature / Promesse de vente / 170, boulevard Harwood / Lot 5 331 682

CONSIDÉRANT que le Centre de services Desjardins Vaudreuil-Dorion – Harwood, situé au 170, boulevard Harwood, a définitivement cessé ses activités**;**

CONSIDÉRANT que la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges (Desjardins) est disposée à vendre à la Ville ledit immeuble, connu et désigné comme étant le lot 5 331 682;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite acquérir ledit immeuble pour des fins communautaires et sociales;

CONSIDÉRANT le projet de promesse de vente de Desjardins, prévoyant la vente dudit immeuble à la Ville pour un montant de 2 650 000 $, taxes applicables non comprises, et ce, aux conditions y stipulées;

Il est
PROPOSÉ PAR le maire Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une promesse de vente du lot 5 331 682 substantiellement conforme au projet annexé au sommaire décisionnel SGAJ-26-0105, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le montant relatif à l'acquisition de cet immeuble soit financé par le règlement d'emprunt (parapluie) nº 1839.

« ADOPTÉE »

26-10-0737 Dépôt / Liste des mouvements de main-d'œuvre

Le conseil prend acte, conformément au *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement nº 1811), du dépôt de la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 22 septembre 2026 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

26-10-0738 Autorisation de signature / Contrat individuel de travail à durée déterminée / Bibliothécaire / Service des loisirs et de la culture

CONSIDÉRANT le contrat individuel de travail à durée déterminée intervenu entre la Ville et Mme Geneviève Gauthier, ayant pris effet le 22 juin et s'étant terminé le 2 octobre 2026;

CONSIDÉRANT que les besoins organisationnels de la division – Bibliothèque du Service des loisirs et de la culture justifient le renouvellement du contrat individuel de travail à durée déterminée de Mme Gauthier pour la période du 6 octobre 2026 au 31 janvier 2027;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir entre la Ville et Mme Geneviève Gauthier, et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

26-10-0739 Modification de la résolution 26-09-0665 / Octroi de contrats / Fourniture d'équipements informatiques et de logiciels / Serveurs principaux

CONSIDÉRANT la résolution 26-09-0665 par laquelle est octroyé un contrat à la firme Micro Logic (Québec) pour la fourniture de deux serveurs PowerEdge R470 et des équipements connexes;

CONSIDÉRANT que des contraintes d'approvisionnement chez le fabricant Dell, signalées par Micro Logic (Québec), empêchent la livraison des serveurs selon les spécifications d'origine, soit avec les disques de 480 Go et le processeur 6511P;

CONSIDÉRANT la recommandation de remplacer les composants indisponibles par des disques de 960Go et le processeur 6517P;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'ajuster la configuration des deux serveurs PowerEdge R470 et d'en autoriser l'impact financier;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la résolution 26-09-0665 soit modifiée en y remplaçant le montant 134 649,68 $ par 141 605,70 $.

« ADOPTÉE »

26-10-0740 Entérinement / Aide financière / Camps de jour / Familles à faible revenu

CONSIDÉRANT que les camps de jour estivaux offerts par la Ville constituent un service important pour les familles;

CONSIDÉRANT que certaines familles à faible revenu peuvent éprouver des difficultés financières à accéder aux services de camps de jour offert par la Ville;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de favoriser l'accessibilité aux activités et aux services municipaux pour les familles qui se trouvent dans une situation précaire;

CONSIDÉRANT que l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à une municipalité d'accorder une aide dans certains cas afin de favoriser notamment le développement social et économique de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière a été accordée à certaines familles dans le besoin afin de leur permettre d'inscrire leurs enfants aux camps de jour de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner l'aide financière accordée;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve une réduction des frais d'inscription aux camps de jour offerts par la Ville, représentant un revenu non perçu totalisant 30 485 $, au bénéfice des familles à faible revenu ayant présenté une demande de soutien financier, selon les modalités d'admissibilité et de traitement des demandes appliquées par le Service des loisirs et de la culture.

« ADOPTÉE »

26-10-0741 Dépôt / Rapport des activités 2025 du Service de sécurité incendie

Le conseil prend acte du dépôt du rapport des activités 2025 du Service de sécurité incendie.

Ce rapport sera publié sur le site Internet de la Ville.

« ADOPTÉE »

26-10-0742 Prolongation de contrats – Services et approvisionnement

CONSIDÉRANT que les contrats identifiés au Tableau de prolongation de contrats de services et d'approvisionnement arrivent à échéance le 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de donner effet à la clause d'option contenue aux contrats afin de les prolonger pour une année;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement d'exercer cette option de prolongation des contrats en fonction des commentaires contenus au Tableau d'évaluation de l'exécution des contrats de services et d'approvisionnement;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte de prolonger les contrats énumérés au Tableau de prolongation de contrats de services et d'approvisionnement préparé par le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 22 septembre 2026, pour une année additionnelle, soit 2027;

QUE les coûts des contrats pour l'année optionnelle 2027 correspondent aux prix forfaitaires ou, le cas échéant, unitaires des bordereaux de prix de chacun des adjudicataires et que ces prix soient ajustés selon les conditions des devis.

« ADOPTÉE »

26-10-0743 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable / Réduction de la limite de vitesse permise / Route De Lotbinière

CONSIDÉRANT que la route De Lotbinière (route 338) est une artère routière sous la juridiction exclusive du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

CONSIDÉRANT que la Ville a formulé de nombreuses demandes au MTMD au cours des dernières années afin que soit réduite à 70 km/h la vitesse maximale permise sur tous les tronçons route 338 où la limite permise est de 90 km/h;

CONSIDÉRANT qu'un tragique accident a coûté la vie à une jeune femme de 25 ans sur cette route le 18 mai 2024, confirmant l'urgence d'agir pour sécuriser ce secteur;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil réitère sa demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de réduire la limite de vitesse à 70 km/h sur tous les tronçons de la route 338 où la limite autorisée est présentement de 90 km/h;

QU'advenant un refus, le conseil demande que le MTMD lui fournisse des explications détaillées quant aux motifs ayant justifié l'acceptation d'une baisse de limite de vitesse à Pointe-des-Cascades, municipalité limitrophe, afin d'éclairer le traitement différencié appliqué au territoire de Vaudreuil-Dorion;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au MTMD.

« ADOPTÉE »

26-10-0744 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement nos 1 à 4 / Appel d'offres no 401-110-19-R1775.01 / Services professionnels / Plans et devis / Réaménagement de la rue Chicoine entre la route De Lotbinière et la rue Trudeau

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles relatives aux services professionnels dans le cadre du réaménagement de la rue Chicoine entre la route De Lotbinière et la rue Trudeau (appel d'offres no 401-110-19-R1775.01) comprenant les ordres de changement nos 1 à 4 totalisant un montant de 31 650 $, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement no 1811).

26-10-0745 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres no 401-110-27-01 / Services professionnels / Ingénierie, environnement et contrôle des matériaux pour divers projets d'infrastructures

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères, ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation desdits critères, applicables aux soumissions en lien avec l'appel d'offres de services professionnels pour l'ingénierie, l'environnement et le contrôle des matériaux pour divers projets d'infrastructures;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés les critères d'évaluation contenus au document préparé par la contrôleuse de projets du Service du génie et de l'environnement, en date du 17 septembre 2026, qui seront intégrés dans le document d'appel d'offres public nº 401-110-27-01 concernant les services professionnels pour l'ingénierie, l'environnement et le contrôle des matériaux pour divers projets d'infrastructures.

« ADOPTÉE »

26-10-0746 Ordre de changement nº 1 / Appel d'offres nº 401-110-26-R1878.01 / Réfection de l'enveloppe du 51, rue Jeannotte

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil prenne acte et approuve l'ordre de changement nº 1 de l'entrepreneur général relié au projet de réfection de l'enveloppe du 51, rue Jeannotte (appel d'offres nº 401-110-26-R1878.01) totalisant un montant de 155 849,70 $, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

26-10-0747 Dépôt / Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 9 septembre 2026

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 9 septembre 2026.

26-10-0748 PIIA / 110, rue Joseph-Carrier / Modification du projet d'agrandissement et de rénovation / Lot 1 675 186 / Zone CRE-111 / CCU nº 26-09-0085

CONSIDÉRANT la résolution 24-09-0682 par laquelle est accepté, à l'égard de l'immeuble situé au 110, rue Joseph-Carrier, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement du centre commercial vers l'avenue Saint-Charles, à la réfection des façades du bâtiment et au concept d'affichage tel que présenté à la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 14 août 2024;

CONSIDÉRANT que deux arches n'ont pas été construites telles que présentées à ladite réunion du CCU;

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard dudit immeuble sis au 110, rue Joseph-Carrier pour la modification du projet d'agrandissement et de rénovation du bâtiment commercial approuvé en 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable nº 26-09-0085 du CCU, sous réserve d'une condition, résultant de son analyse à l'égard de la conformité du projet aux objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* (règlement nº 1277) faite lors d'une réunion tenue le 9 septembre 2026;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.3 du règlement nº 1277, il revient au conseil d'approuver ou non, par résolution, le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 110, rue Joseph-Carrier, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au projet de modification de l'emplacement des arches, tel que présenté lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 septembre 2026, et ce, conditionnellement à ce que le concept d'affichage complet soit soumis pour une approbation.

« ADOPTÉE »

26-10-0749 PIIA / 2555, rue Dutrisac / Nouvelle enseigne au mur et modification du concept d'affichage / Lot 6 194 946 / Zone CRE-222 / CCU nº 26-09-0087

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 2555, rue Dutrisac;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable nº 26-09-0087 du comité consultatif d'urbanisme, résultant de son analyse à l'égard de la conformité du projet aux objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* (règlement nº 1277) faite lors d'une réunion tenue le 9 septembre 2026;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.3 du règlement nº 1277, il revient au conseil d'approuver ou non, par résolution, le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 2555, rue Dutrisac, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au projet d'installation d'une enseigne murale et de modification du concept d'affichage pour le Cégep de Valleyfield, tel que présenté lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 septembre 2026.

« ADOPTÉE »

26-10-0750 PIIA / 280, rue Bourget, local 104 / Enseigne au mur / Lot 1 678 415 / Zone CLO-234 / CCU nº 26-09-0088

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 280, rue Bourget, local 104;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable nº 26-09-0088 du comité consultatif d'urbanisme, résultant de son analyse à l'égard de la conformité du projet aux objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* (règlement nº 1277) faite lors d'une réunion tenue le 9 septembre 2026;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.3 du règlement nº 1277, il revient au conseil d'approuver ou non, par résolution, le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 280, rue Bourget, local 104, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au projet d'installation d'une enseigne au mur, tel que présenté lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 septembre 2026.

« ADOPTÉE »

26-10-0751 Modification par résolution / Augmentation de la dépense / Règlement d'emprunt nº 1868 / Participation financière de la Ville / Réalisation de travaux de maintien d'actifs prévus en 2026 et 2027 pour la piscine du campus de la Cité-des-Jeunes partagée avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs

CONSIDÉRANT l'adoption, lors de la séance du conseil tenue le 17 novembre 2025, de la résolution 25-11-0733 autorisant une participation financière de la Ville pour couvrir sa part des services professionnels requis pour la réalisation des travaux de maintien d'actifs à la piscine du campus de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT l'adoption, lors de la séance du conseil tenue le 19 janvier 2026, du *Règlement autorisant une participation financière et un emprunt de 640 000 $ pour la quote-part de la Ville dans la réalisation de travaux de maintien d'actifs prévus en 2026 pour la piscine du campus de la Cité-des-Jeunes partagée avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs* (règlement d'emprunt nº 1868);

CONSIDÉRANT que ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 mars 2026;

CONSIDÉRANT la correspondance du Centre de services scolaire des Trois-Lacs à l'effet que les estimations actuelles des coûts de construction commandent un ajustement des paramètres budgétaires initiaux pour le projet de remplacement du Dry-o-tron et de la génératrice de la piscine du campus de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT que les coûts estimés de construction atteignent, en date de la présente, 1 665 502 $, au net des taxes et que les honoraires estimés atteignent 415 458 $, au net des taxes pour un total combiné de 2 080 960 $;

CONSIDÉRANT que la quote-part de la Ville pour les honoraires, s'élevant à 207 730 $ (50 % de 415 458 $), sera financée par une affectation du surplus accumulé affecté – services professionnels projets PQI, conformément à ce que prévoit la résolution 25-11-0733;

CONSIDÉRANT qu'un solde de 193 000 $ reste à financer puisque le montant de 640 000 $ prévu par le règlement d'emprunt nº 1868 ne suffit pas à couvrir la quote-part de la Ville pour les coûts de construction, laquelle s'élève désormais à 833 000 $, correspondant à 50 % de 1 665 502 $;

CONSIDÉRANT que l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit la possibilité d'adopter, par résolution, une modification à un règlement d'emprunt lorsque celle-ci n'a pas pour effet d'augmenter le fardeau fiscal des contribuables;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le titre du *Règlement autorisant une participation financière et un emprunt de 640 000 $ pour la quote-part de la Ville dans la réalisation de travaux de maintien d'actifs prévus en 2026 pour la piscine du campus de la Cité-des-Jeunes partagée avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs* (règlement d'emprunt nº 1868) soit remplacé par le suivant : « Règlement autorisant un emprunt de 640 000 $ et la participation de la Ville pour sa quote-part dans la réalisation de travaux de maintien d'actifs prévus en 2026 et 2027 pour la piscine du campus de la Cité-des-Jeunes partagée avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs et décrétant une dépense de 833 000 $ à ces fins »;

QUE l'article 2 de ce règlement soit remplacé par ce qui suit : « Le conseil autorise, pour les fins visées à l'article 1, une dépense n'excédant pas 833 000 $ selon l'évaluation jointe à ce règlement comme annexe A-1. »;

QUE l'article 3 de ce règlement soit remplacé par ce qui suit : « Pour pourvoir à ces dépenses, le conseil décrète un emprunt au moyen d'une émission d'obligations jusqu'à concurrence de 640 000 $, remboursable en 15 ans, et affecte une somme de 193 000 $ provenant du surplus accumulé non affecté. »;

QUE l'annexe A jointe à ce règlement soit remplacée par l'annexe A-1, laquelle est jointe à la recommandation SLC-26-0063;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

« ADOPTÉE »

26-10-0752 Adoption de second projet / Règlement nº 1872-03 / Modification du nombre d'étages permis et des limites des zones HMF-304 et HMF-305 / Création de la zone HMF-350

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement nº 1872-03 a été adopté à une séance tenue le 21 septembre 2026;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 5 octobre 2026 à 18 h 30;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le second projet de règlement nº 1872-03 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n°1872 de façon à modifier le nombre d'étages permis et les limites des zones HMF-304 et HMF-305 et de créer la zone HMF-350 »

QUE soit avisée la MRC de Vaudreuil-Soulanges que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

26-10-0753 Adoption avec changements / Règlement nº 1880 (RMH 330) / Stationnement

La greffière mentionne l'objet du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement nº 1880 a été déposé à une séance tenue le 21 septembre 2026;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement nº 1880 intitulé :

« Règlement relatif au stationnement – RMH 330 »

avec les changements suivants :

- la modification de la description de l'intervalle de l'interdiction de stationnement pour une durée limitée (Annexe C - Voie publique) de la rue Émile-Bouchard, côté nord;
- l'uniformisation des termes utilisés dans les titres des colonnes des annexes.

« ADOPTÉE »

26-10-0754 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 23 septembre 2026.

« ADOPTÉE »

26-10-0755 Autorisation de signature / Ententes de confidentialité

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ses activités, de ses projets et de ses discussions avec des personnes, organismes, entreprises ou partenaires, la Ville peut être appelée à communiquer ou à recevoir des renseignements de nature confidentielle;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'assurer la protection de ces renseignements et d'encadrer leur utilisation et leur divulgation au moyen d'ententes de confidentialité;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
APPUYÉ PAR le conseiller François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, toute entente de confidentialité requise dans le cadre des activités, projets, discussions ou démarches de la Ville, avec toute personne, entreprise, organisme ou partenaire concerné, ainsi que tout autre document nécessaire à leur mise en œuvre;

QUE le directeur général soit également autorisé à convenir de toute modification non substantielle à ces ententes, lorsque requise dans le cadre de leur exécution.

« ADOPTÉE »

26-10-0756 Période d’intervention des membres du conseil

Les membres du conseil ont maintenant la possibilité d’intervenir.

La conseillère Vanessa Leduc invite les citoyens du district 7 à une causerie qui se tiendra le mardi 6 octobre à 19 h, dans la salle du conseil. Cette rencontre portera sur le Plan directeur des parcs et des espaces verts qui est arrivé à échéance en 2025. M^{me} Leduc souhaite y recueillir les commentaires, opinions et suggestions d'amélioration des résidents à l’égard des quatre parcs de leur district.

La conseillère Sarah Champagne fait un retour sur la Journée nationale des aînés du 1er octobre dernier. Elle invite les citoyens à prendre le temps d'appeler ou de rendre visite à un aîné de leur entourage, car ces personnes ont tant à offrir grâce à leur sagesse, leur expérience et leur disponibilité.

Le conseiller John McRae souligne la tenue, le 10 octobre prochain**,** de la Journée nationale des DYS qui met en lumière les troubles d'apprentissage tels que la dyslexie, la dysgraphie et la dysphasie. Partageant son expérience personnelle avec la dyslexie, il témoigne des défis quotidiens que cela représente pour un élu, notamment pour la prise de parole en public, la lecture à voix haute et la maîtrise de textes juridiques ou techniques. M. McRae insiste sur le fait que ces troubles ne doivent pas freiner les ambitions personnelles ou professionnelles. Il lance un appel d'encouragement aux jeunes touchés par un trouble DYS, ainsi qu'à leurs parents et aux intervenants scolaires, afin qu'ils soutiennent ces jeunes à prendre leur place et à faire entendre leur voix au sein de la société.

Le maire Paul Dumoulin annonce qu’il effectuera un suivi auprès des nouveaux députés provinciaux de la région concernant le parachèvement de l’autoroute 20. Il rappelle que ce projet, mené en étroite collaboration avec Développement Vaudreuil-Soulanges et la MRC de Vaudreuil-Soulanges, bénéficie de l'appui unanime de tous les maires de la région. M. Dumoulin souligne également le 60^{e} anniversaire de la tragédie ferroviaire de Dorion, survenue le 7 octobre 1966, et exprime ses pensées à la mémoire des nombreux jeunes de la région qui ont perdu la vie lors de cet accident, ainsi qu’à leurs proches.

26-10-0757 Deuxième période de questions

Les personnes présentes ont l’occasion de poser des questions aux membres du conseil.

Les questions ainsi que les réponses peuvent être entendues dans leur intégralité en visionnant la séance du conseil, en direct ou en différé, sur le site Internet de la Ville.

26-10-0758 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

QU’à 19 h 44 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Paul Dumoulin, maire

Tania Lê, avocate, OMA
Greffière